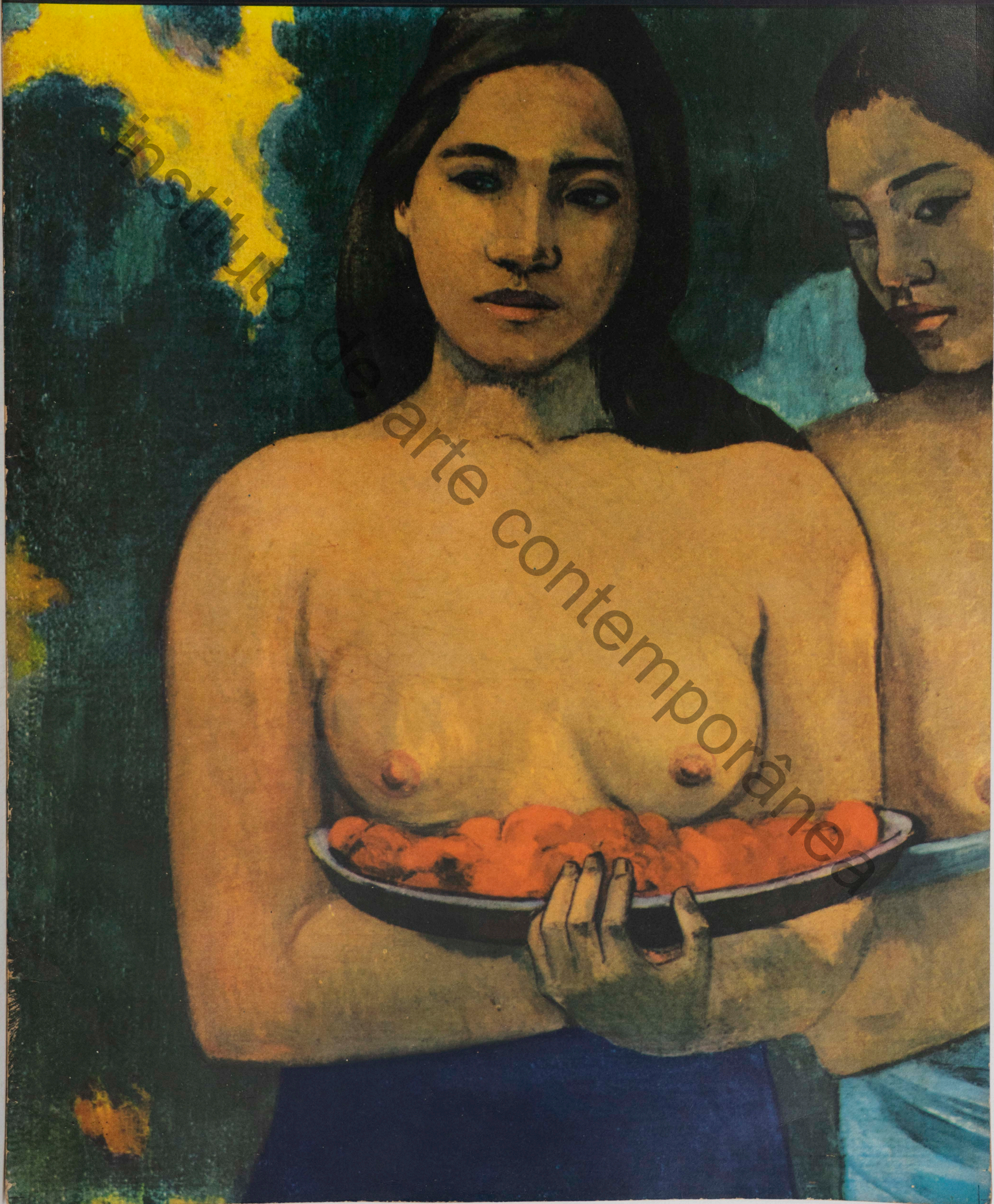


la **g**

**alerie**  
des **arts**

N° 5 MARS 1963 2 F 50 MENSUEL





Quand il peint, à Tahiti en 1899, le tableau qu'il appelle « Les Seins nus aux fleurs rouges », Gauguin se souvient très certainement d'une gravure assez grivoise de Gray, « La Marchande de pommes » publiée en couverture par « Le Courrier français ». Mais il a transformé le modèle à sa manière et lui a donné l'empreinte de Tahiti ; le fonds y est traité en a-plat, le modelé des visages et des seins est très réduit. Visages et fond s'imbriquent d'ailleurs un peu comme un puzzle et la profondeur, de ce fait, se trouve annulée. Cela est nouveau dans la peinture et annonce l'espace des peintres modernes qui font de la profondeur un élément ambigu de leurs compositions (Lire page 15 Le Procès de l'impressionnisme par Yvon Taillandier).



PARIS, capitale de la France, vit peut-être sa dernière décennie de Métropole des Arts. Le marché commun ne fera aucun cadeau aux attardés. L'enjeu est simple : l'axe Rhône-Rhin qui sera la nouvelle colonne vertébrale de l'Europe, la ligne droite, plus court chemin du nord au sud, drainera toute la richesse de l'Occident ; il s'agit de savoir si Paris restera le pôle d'attraction de cet axe. Dix millions d'habitants ne suffisent plus à créer une

ville, il y faut une âme que seuls les urbanistes, les architectes, les peintres, les sculpteurs, les artistes peuvent donner ; Paris sera la capitale de l'Europe si l'Art l'élite — ou une cité monstrueuse si elle ne trouve pas le supplément d'âme dont elle a besoin. Une cité morte si elle perd ses fées.

Deux lois peuvent donner à la France, la structure économique et financière saine qui assurerait sa prospérité artistique et son originalité internationale. La première consisterait à permettre à tout collectionneur qui de son vivant fera don de sa collection à l'Etat — si son don est accepté — de pouvoir déduire de ses impôts sur le revenu ou sur l'héritage, le montant de sa donation estimé au cours normal. Cette prise en considération officielle du collectionneur, devenu agent du goût national, provoquerait un dynamisme de haute qualité. La seconde serait de décréter que 1 % de tous les budgets de constructions officielles, individuelles, ou privées, devraient être consacrés à l'embellissement artistique des biens mobiliers. La beauté devenant un bien national, un élément de compétition, d'émulation, une recherche permanente, un placement de valeur, mobilisant tous les artistes.

Deux lois pouvant féconder un pays et décider d'un destin ! Cependant, le Ministre de la Culture demande à l'Assemblée de « réfléchir » à la suppression du 1 %. Tout peut se jouer, par l'arbitraire d'une décision ministérielle, dans l'indifférence générale. L'Avenir des arts, de Paris, du génie français se décide au présent. La volonté, la lucidité de quelques-uns seront d'un grand poids dans les jours qui viennent. En attendant la tendance est à la démission.

## Sommaire

6. BISSIERE, UNE VIE RECLUSE EN PEINTURE,  
par Max-Pol Fouchet.
10. L'ART NAIF RETROUVE LE CŒUR DE L'HOMME,  
par Jean-Jacques Levêque.
12. LA FIN DE L'ANGLE DROIT,  
par Michel Ragon.
15. NAISSANCES DE LA PEINTURE MODERNE (5),  
par Yvon Taillandier.
26. CEUX QUI MONTENT.  
Jacques Lagrange, Gino Meloni, Frédéric Benrath,  
Phillip Martin.
28. MAURICE DENIS,  
par Agnès Humbert.
31. LA RENAISSANCE DE LA GRAVURE D'AUJOURD'HUI,  
par Bernard Gheerbrant.